

ARRÊTÉS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

MAIRIE DE SAINTE-FOY DE PEYROLIERES
31470

ARRETE MUNICIPAL N° 98/2025
PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER
OMEXOM/CHEMIN DU MOULIN DE ROUAIX

Le Maire de la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté 96/2025, autorisant les travaux d'électricité basse tension, **chemin du Moulin de Rouaix** du lundi 15 septembre 2025, 8h00 au vendredi 26 septembre 2025, 18h00 ;

Vu la demande de Monsieur MARCHIORO Enzo, représentant l'entreprise OMEXOM, demeurant 230 av des Pyrénées 31600 MURET, en date du 12 septembre 2025, demandant la prorogation de cet arrêté pour des raisons d'organisation, jusqu'au **vendredi 3 octobre 2025, 18h00**;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'Arrêté 96/2025 est prorogé, les travaux pourront se poursuivre jusqu'au vendredi 3 octobre 2025, 18h00. La circulation des véhicules sera **alternée de manière manuelle**.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire. Les panneaux mis en place seront déposés dès lors que les motifs ayant conduit à leur mise en place auront disparu. Il en sera de même en cas d'achèvement de la mission avant le jour fixé à l'article 1 du présent arrêté.

Article 3 : L'entreprise OMEXOM est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie et transmise :

- Au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Lys
- A Monsieur MARCHIORO Enzo, entreprise OMEXOM
- A la Communauté de Communes Cœur de Garonne

Fait à SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES, le 19 septembre 2025

Le Maire,
François VIVES

